

# Compte rendu de la séance du mardi 31 janvier 2017

Secrétaire(s) de la séance:  
Régis LE FLOHIC

## Ordre du jour:

- Délibération pour payer 2 FA d'investissement et une FA subv bibliothèque Gravières
- Toilettes publiques
- Réparation mur du Chastagnier
- Chemin de la Rouvière
- Compte rendu réunion pierres sèches
- Compte rendu réunion projet touristique de thines
- Epaves véhicule et caravane
- Délibération MNT
- Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### AUTORISATION POUR LA MAIRE A MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ( DE 2017\_01)

Le Maire explique au conseil municipal qu'il doit l'autoriser à mandater des dépenses et des recettes d'Investissement et de fonctionnement en 2017 pour le Budget Principal pour pouvoir s'acquitter des factures avant le vote du budget 2017, pour les opérations suivantes :

#### **INVESTISSEMENT**

Restauration intérieure du bâtiment qui donne accès à la tribune de l'église de Malarce :

DEPENSES	Objet et fournisseur	Montant
2313 Opération 102	restauration de la pièce, échelle meunière. GAEL ROUX maçon LABALME Michel menuisier	6 004 €
RECETTES	participation de l'association de sauvegarde des monuments religieux de Malarce	5 000 €

Diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

DEPENSES	Objet	Montant
2031 Opération 103	Diagnostic de SOLIHA	2 445 €

Voirie : Elargissement d'un virage au lieu-dit Thinette

DEPENSES	Objet fournisseur	Montant
2315 Opération 43	Elargissement virage Thinette SAS FROMENT	31 456.80 €

Matériel

DEPENSES	Objet	Montant
2183 Opération 61	Imprimante EXPERT LES VANS	167

#### **FONCTIONNEMENT**

Association La Serre aux livres (Bibliothèque de Gravières) subventionnement de 43.50 € pour l'achat de livres pour le concours de lecture.

DEPENSES	Objet	Montant
62878	Achats de livres par l'association La Serre aux Livres	43.50 €

**Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à mandater et à inscrire au budget 2017 les dépenses d'investissement et de fonctionnement suivantes :**

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

**GAEL ROUX** maçon : 4644 € au compte 2313 Opération 102  
**LABALME Michel** : 1360 € au compte 2313 Opération 102  
**SOLIHA** : 2445 € au compte 2031 Opération 103  
**SAS FROMENT** : 31 456.80 € au compte 2315 Opération 43  
**EXPERT** 167.00 € au compte 2183 opération 61  
**pour un total de** 40 072.80 €

**INVESTISSEMENT RECETTES**

**Association de sauvegarde des monument religieux de Malarce** : 5 000 €

**FONCTIONNEMENT**

**La Serre aux Livres** : 43.50 € au compte 62878

**AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE ( DE 2017 02)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique et notamment son article 39,

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ,

Vu l'augmentation importante de la part salariale de la MNT au 01.01.2017,

Vu la saisie du comité technique paritaire du 26/01/2017,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide :**

**- De verser une participation mensuelle de 2.50 € pour les agents effectuant moins d'un quart de temps, et 10 € pour les agents effectuant plus d'un quart de temps, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée , à partir du 01.01.2017.**

**autorisation pour le maire pour mandater une facture d'Investissement au BUDGET  
ANNEXE DE L'EAU ( DE 2017 03)**

Le Maire explique au conseil municipal qu'il doit l'autoriser à mandater des dépenses d'Investissement en 2017 pour le Budget Annexe de l'eau pour pouvoir s'acquitter d'une facture avant le vote du budget 2017, pour l' opération suivante :

**INVESTISSEMENT**

**CREATION D'UN LOCAL TECHNIQUE A LA CECILIA :**

DEPENSES	Objet et fournisseur	Montant
----------	----------------------	---------



Cette réunion s'est tenue en présence de l'association Ellipse, de M SCHMIT de la Fondation du Patrimoine et de Mme Vérane PAGANI du PNR.

2 objectifs sont prévus pour cette année :

Le mur de la Combe et le mur des Trouillasses. L'association Ellipse commencera les travaux le 15.04.2017. Ils dureront jusqu'au 07.05.2017. Le coût est estimé à 10 000 €.

Le SIVTA avait fait un devis de 20 000 € aux Trouillasses et 12 000 € à La Combe.

Pour cette formation, la commune mettra à disposition 2 chambres de 4 au gîte de Thines. Ces deux stages (La Combe et les Trouillasses) sont ouverts à tous à partir d'une demi-journée dans la limite de 12 personnes pour chaque stage.

le mur du parking de la mairie de Malarce se fera plutôt en 2018.

La Fondation du Patrimoine pourrait verser une subvention de 80% plafonné à 30 000 € sur un devis de 30 000 €. Il faudra rajouter les frais de tractopelle et le déplacement du poteau EDF/Téléphone.

La question se pose de la décennale sur des travaux gérés par une association.

#### Projet touristique de Thines

La réunion s'est tenue à Thines avec un effectif restreint. C'était une réunion de démarrage où tous les sujets abordés précédemment ont été repris.

#### Réunion à Ste Marguerite La Figère avec les chasseurs

Les 3 maires de Montselgues, Ste Marguerite Lafigère et Malarce sur La Thines ont demandé aux chasseurs de faire plus de pression sur la chasse au sanglier.

D'autres réunions sont prévues entre les 3 communes.

#### Déchèterie sauvage sur la route de Montselgues

A 100 m au dessus des Coulets sur la route de Montselgues se trouve un dépôt d'ordures sur le territoire de la commune sur 80 m environ en contrebas de la départementale. Ce dépôt existe depuis longtemps, la municipalité de Montselgues a déjà essayé de tout nettoyer en ramassant et en brûlant les déchets, mais la déchèterie est toujours là. Plusieurs solutions ont été évoquées, demander à la DDE l'autorisation de poser un grillage assez haut pour décourager les dépôts, une plainte en gendarmerie, un panneau "décharge interdite", et dans tous les cas appeler la Brigade de l'Environnement.